

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82.119  
Objet

Subvention exceptionnelle  
à l'Association SOS-Sahel  
International.

DATE DE CONVOCATION

25 JUIN 1982

DATE D'AFFICHAGE

25 JUIN 1982

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 15

Nombre de votants 19

POUR \_\_\_\_\_

CONTRE \_\_\_\_\_

ABSTENTION \_\_\_\_\_

UNANIMITE

ROCHEFORT, LE

19. JUIL. 1982

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le deux juillet à 20 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M onsieur LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS - FABER - BOUTET - LACHAUD - BOUCHET -  
BUJARD - DUFOUR Adjoints  
MM. BOULAN - BROTRÉAU - BERLAND - COLLE - NAULIN - BOISARD -  
DUFEIL - PELLETIER

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TETARD par M. LACHAUD  
M. MAURELLET par M. DUFEIL  
M. POUMAILLOUX par M. BOUTET ; M. TAP par M. FABER

Absents : MM. PAPEAU - GUICHAQUA - VIAUD - POUGET - MONTRON -  
CABAL - Melle FOUCHE - Mme TACQUET.

M onsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 29 avril 1982, le Président Léopold  
Sédar SENGHOR a lancé un appel à la générosité, en vue de donner  
aux villageois du SAHEL les moyens de lutter contre la déserti-  
fication de leur contrée, de se nourrir mieux et plus, de soulager  
le travail des femmes chargées des épuisantes corvées d'eau et  
d'éviter l'exode rural et les conséquences dommageables qu'il  
entraîne.

L'Association S.O.S. SAHEL INTERNATIONAL FRANCE est chargée  
de recueillir les subventions des différentes collectivités de  
France.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention  
exceptionnelle à cette Association.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

DECIDE :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 1.000 F. (mille francs)  
à l'Association S.O.S. SAHEL INTERNATIONAL dont le siège social  
est à VERRIERES LE BUISSON (91370) B.P. 99.
- de verser cette somme au compte chèque postal LA SOURCE  
N° 35 999 99 H ouvert au nom de l'Association SOS SAHEL  
International

.../...

.../...

- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 951 article 691 (étant précisé que la somme sera prélevée sur le crédit "dépenses imprévues" du Budget primitif 1982 (chapitre 970 article 669).

Fait et délibéré à ROYAN, le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*  
Pierre LIS